PROTOCOLE SANITAIRE – Rentrée 2020

Le dispositif sanitaire mis en œuvre dans les établissements doit permettre de garantir la santé et la sécurité de chacun, et de contribuer à limiter la propagation du virus, en référence aux dispositions gouvernementales.
Le dispositif fait appel à la vigilance et à l'implication de chacun :

✓Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
Les enfants présentant des symptômes doivent être gardés.
Si un enfant déclare de la température ou des symptômes évocateurs, il sera isolé en portant un masque jusqu'à l'arrivée d'un parent.

✓Les personnels et enseignants doivent s'appliquer les mêmes règles.

✓Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains.
Pensez à passer du gel hydroalcoolique juste avant de rentrer dans l'établissement. Ils doivent porter un masque de protection.
Les parents des plus jeunes enfants peuvent l'accompagner jusqu'au seuil de la classe et doivent éviter d'y rentrer.

Le maintien de la distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L’application des gestes de protection

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ils font l’objet d’une sensibilisation, d’une surveillance et d’une approche pédagogique adaptée à l’âge de l’élève ainsi qu’à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l’implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l’application permanente de ces règles.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l’eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l’air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites. À défaut, l’utilisation d’une solution hydroalcoolique peut être envisagée mais elle n'est pas à privilégier pour les maternels et les primaires.
Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :
✓À l’arrivée dans l’établissement ;
✓Avant chaque repas ;
✓Après être allé aux toilettes ;
✓Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l’arrivée au domicile.
Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Le port du masque

Pour les personnels le port d’un masque « grand public » est obligatoire.
Pour les élèves, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :
✓Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
✓Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n’est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l’attente de leur départ de l’école.

Aménagement des salles de classe

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.
En premier degré, l'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

Nettoyage / Désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il nous revient de l'organiser selon les principes suivants:
✓Un nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour.
✓Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour.
La ventilation des classes et autres locaux est mise en place à plusieurs moments de la journée.